RESOLUTION ECO 2/94

FORMATION

L'ASSEMBLEE GENERALE,
SUR PROPOSITION de la Commission III "Economie vitivinicole" et suite au Symposium tenu à Sienne le 8 juin 1993,
CONSIDERANT :

- L'évolution de la situation viticole mondiale,
- La nécessité d'adapter la formation aux besoins qualitatifs et quantitatifs du secteur vitivinicole,
- La spécificité des produits de ce secteur et la difficulté d'en assurer la promotion sans en connaître les caractères qui les distinguent les uns des autres et des autres produits,
- La nécessité de développer les disciplines dans les sciences de gestion et le marketing propres au secteur vitivinicole,
- L'intérêt de l'interdisciplinarité, afin de donner à ceux qui reçoivent les différentes formations, les connaissances élémentaires d'autres disciplines,

PROPOSE :
DÈS lors que l'O.I.V. a établi l'inventaire des formations du secteur vitivinicole, de publier les résultats après consultation des experts formation, pour favoriser le travail des professionnels de l'éducation, aux fins :

- De déterminer les disciplines à enseigner,
- De considérer l'opportunité d'harmoniser les programmes dans les disciplines vitivinicoles autres que la formation des oenologues où cela a déjà été effectué,
- De hiérarchiser les différentes formations par niveau (pré-universitaire, universitaire et post-universitaire) depuis la spécialisation professionnelle jusqu'au doctorat et la recherche,
- De considérer l'opportunité d'établir les équivalences au niveau mondial et d'harmoniser les qualifications et titres des diplômés,

Exemplaire certifié conforme Paris, 10 juin 1994
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Robert TINLOT

© OIV 1994

- De reconnaître les formations par un acte formel de l'O.I.V. lorsqu'elles remplissent les conditions définies par celui-ci,
- De favoriser la coopération mondiale des établissements d'enseignement, les échanges d'enseignants et d'étudiants et la création de bourses.

RECOMMANDE aux Pays-membres de prendre en considération ces propositions.

Exemplaire certifié conforme Paris, 10 juin 1994
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Robert TINLOT

© OIV 1994